

Numéro 7 Avril 2026

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités
Socio-Environnementales



Revue de Géographie du
LAVSE

<https://revue.lavse.org/>

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23819>

Impact Factor : 6,87 (2026)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Guy Roger Yoboué KOFFI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Edouard Zadi ZOGBO**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Pierre Anvo AYEMOU**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Senguen KOUAKOU**, Assistant, Informaticien, à l'UAO
- **Adeline Olga BRISSY**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Enoc One GUEDE**, Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **DJAKO Arsène**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU Koudzo**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE Moussa**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE Odile DOSSOU**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A., Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
 - Le titre du texte,
 - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - les nom et prénoms,
 - le grade
 - le rattachement institutionnel,
 - l'adresse électronique,
 - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
 - Proposer six mots clés.
 - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (...)»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2^{nde} éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan: Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

Yao Dieudonné KOUASSI <i>Risques climatiques et stratégies d'adaptation des bas-fonds rizicoles de la sous-préfecture de Sinfra (Côte d'Ivoire)</i>	12
Kouakou Alain François KOUASSI, Kouadio Christophe N'DA, KANGA Kouakou Hermann Michel, Agoh Pauline DIBI-ANOH <i>Variabilité climatique et prévalence du paludisme à Zoé Bruno dans la commune de Koumassi, Abidjan, Côte d'Ivoire</i>	29
Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Djiby YADE, François Ngor SENE, Ousmane SOW <i>Vulnérabilité des systèmes agro-littoraux des Niayes du Sénégal face aux dynamiques côtières et aux mutations socio-économiques</i>	45
Monsia Pascal SAHI, Lacina Adama FOFANA, FOFANA Alassane Salif <i>Gestion du foncier et développements local dans le département de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	77
DRO Aïda Julienne Perpétue, DINDJI Médé Roger <i>La nouvelle décharge de Kossihouen (Abidjan, Côte d'Ivoire) : entre performance technique et inquiétudes sociales</i>	92
SOUMAHORO Saï Pou, KOUADIO N'dri Yann Cedric, BEDA Abaze Henri Joël <i>Fluctuation climatique et évolution de la prévalence du paludisme dans le district sanitaire de Yopougon ouest Songon (Abidjan Ouest)</i>	111
YE SATA <i>Résilience alimentaire et savoirs écologiques locaux dans les systèmes halieutiques côtiers : le rôle des acteurs informels à San Pedro (Côte d'Ivoire)</i>	130
Kokouvi Azoko KOKOU, Kodjo ODAH <i>Apport des systèmes d'information géographique à la sécurisation foncière dans la commune d'Agoè-nyivé 2 (préfecture d'Agoé-nyivé au Togo)</i>	141
Mepongo Fouda Pierre Francis <i>Les tueurs silencieux de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun : Enjeux et analyse des pratiques de la cacaoculture et du « sillage sauvage » de bois</i>	162

Bouréïma TOURE, Sékouba COULIBALY <i>Vulnérabilités socio-environnementales dans la commune rurale de Sanankoroba au Mali</i>	178
Djiby YADE, Tidiane SANE, Ibra FAYE, François Ngor SENE, Babacar NDAO <i>Dynamique spatio-temporelle du trait de côte dans la commune de Palmarin (Sénégal) entre 1973 et 2026 : analyse par l'outil Digital Shoreline Analysis System (DSAS 5.1)</i>	196
Baba DIARRA, Cheikh Tidiane WADE <i>Influence de la variabilité climatique sur la phénologie des arbres fruitiers dans les vergers de l'arrondissement de Djirédji en Moyenne Casamance dans le Sud du Sénégal</i>	221
KOUAKOU Adjoua Sylvie <i>Stratégie de résilience des populations dans les périphériques de Bouaké face à la recrudescence de la violence criminelle</i>	237
Jean-Aimée Assué YAO, Faustin GUEI, Bonaventure Kouadio ISSA <i>Implications socio-économiques des activités de réparation auto-moto dans la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	255
SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline <i>Analyse de la situation de propriété foncière des productrices de vivriers dans la localité de Kouamékro (sous-préfecture d'Ogoudou, Sud de la Côte d'Ivoire)</i>	272
Moussa dit Martin TESSOUGUE, Yousseuf CISSE, Mamadi KABA DIAKITE <i>Un site géotouristique des monts mandingues : arche de Kamandjan, description et valorisation touristique</i>	290
MABALE Reine, HOUSSEINI Vincent GONNE Bernard <i>Accès des femmes au foncier agricole et développement socioéconomique dans le terroir de Djidoma-Kaélé (Extrême-Nord Cameroun)</i>	321
AKPO Essénam Marie-Melchior, BALOUBI Makodjami David <i>Caractérisation de l'étalement urbain dans la commune d'Abomey-Calavi au Bénin</i>	338
Abdou Kadry MANÉ, Ibrahima DIOMBATY, Ibrahima Ba <i>Dynamiques transfrontalières et urbanisation des espaces ruraux sénégalais : le cas des villages-frontières de Keur Ayib et de Séléty</i>	357

**ANALYSE DE LA SITUATION DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DES
PRODUCTRICES-COMMERÇANTES DE VIVRIERS DU MARCHÉ DE
KOUAMÉKRO DANS LA SOUS-PRÉFECTURE D'OGOUDOU (SUD DE LA
CÔTE D'IVOIRE)**

SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline, Maître-assistante

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny

Email : yapicel@yahoo.fr

(Reçu le 31 janvier 2026; Révisé le 24 février 2026 ; Accepté le 30 mars 2026)

Résumé

Les femmes des zones rurales ivoiriennes occupent une place fondamentale dans la production et la commercialisation des produits vivriers. Cependant, elles disposent de droits limités en ce qui concerne l'accès aux ressources de productions ; notamment la terre. Cette contribution analyse la situation de propriété foncière des productrices-commerçantes de produits vivriers du marché de Kouamékro, une localité rurale dans la sous-préfecture d'Ogoudou en mettant en évidence les caractéristiques sociodémographiques qui influencent leur statut de propriété. La méthode de collecte des données combine une recherche documentaire et une enquête de terrain menée auprès de 60 productrices-commerçantes de vivriers sélectionnées de manière aléatoire sur le site de vente. Les informations collectées par le biais d'un questionnaire et traitées ont servi à faire des analyses statistiques descriptives. Par ailleurs, des tableaux croisés ont permis de mettre en relation le statut de propriété et les variables sociodémographiques (âge, nationalité, situation matrimoniale, niveau d'instruction, superficie cultivée, culture pratiquée) des productrices-commerçantes.

Il ressort de nos investigations que 76,7% des femmes interrogées ne sont pas propriétaires des parcelles qu'elles exploitent. Elles ont recours à des modes indirects tels que la cession temporaire à 60,9%, à la location et au planter-partager. A l'inverse, les femmes propriétaires (23,3%) accèdent en majorité à la terre par l'héritage. Par ailleurs, les résultats montrent que la nationalité des femmes, leur niveau d'instruction et leur statut matrimonial influencent leur situation foncière.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Kouamékro, productrices-commerçantes de vivriers, statut de propriété, accès à la terre, caractéristiques sociodémographiques.

**ANALYSIS OF LAND OWNERSHIP AMONG FARMERS AND MERCHANTS
SELLING FOOD CROPS AT THE KOUAMÉKRO MARKET IN THE OGOUDOU
SUB-PREFECTURE (SOUTHERN CÔTE D'IVOIRE)**

Abstract

Women in rural areas of Côte d'Ivoire play a fundamental role in the production and marketing of food crops. However, they have limited rights regarding access to production resources, particularly land. This study analyzes the land tenure situation

of women food producers and traders at the Kouamékro market, a rural locality in the Ogoudou subprefecture, highlighting the sociodemographic characteristics that influence their land tenure status. The data collection method combines a literature review with a field survey conducted among 60 female food crop producers and traders selected at random at the market site. The information collected via a questionnaire and processed was used to perform descriptive statistical analyses. Furthermore, cross-tabulations were used to establish a relationship between land tenure status and the sociodemographic variables (age, nationality, marital status, educational level, cultivated area, crops grown) of the women producers and traders. Our findings indicate that 76.7% of the women surveyed do not own the plots they farm. They rely on indirect methods such as temporary transfer (60.9%), leasing, and sharecropping. Conversely, the majority of female landowners (23.3%) acquire land through inheritance. Furthermore, the results show that women's nationality, educational level, and marital status influence their land tenure status.

Keywords: Côte d'Ivoire, Kouamékro, female food crop producers and traders, land tenure status, access to land, sociodemographic characteristics.

Introduction

Dans les espaces agricoles africains, les femmes occupent une place importante dans les systèmes agroalimentaires. Elles représentent plus de la moitié des actifs de ce secteur et sont présentes de la production jusqu'à la commercialisation des produits vivriers. Dans ce contexte, l'accès à la terre est un facteur déterminant pour la pratique de cette agriculture de subsistance (FAO, 2023, p. 22). En Afrique subsaharienne, la question de la disponibilité et de l'accès aux ressources foncières fait l'objet d'une attention croissante dans les politiques de développement. Et l'accès des femmes à la terre est crucial pour renforcer la sécurité alimentaire des populations. Cela est indispensable si l'on veut lutter contre la pauvreté et assurer l'égalité de genre en matière foncière (V. ZOMA *et al.*, 2024, p. 7). Les femmes ivoiriennes en première ligne de la production agricole et l'approvisionnement des marchés locaux ont besoin d'accéder équitablement à la terre si elles veulent améliorer leur productivité (M. FALL *et al.*, 2023, p. 67). Pourtant, leur accès à la propriété foncière est limité et précaire à cause des normes coutumières et successorales. Ce qui réduit les possibilités de ces femmes à devenir des propriétaires de terres agricoles (A. S. AFFESSI *et al.*, 2022, p. 63). A ce propos, la Côte d'Ivoire compte à ce jour seulement 12% de femmes propriétaires de terre en milieu rural selon l'Agence Foncière Rurale (FOR) cité par E. PETE (2024, p. 104). Ainsi, pour disposer des terres cultivables, les femmes rurales recourent en grande partie à des moyens d'accès indirects tels que la cession temporaire, à leur location ou à des contrats de partage des récoltes. (A. R. A. Y. MAMA *et al.*, 2020, p. 263). Ces modes d'accès informels contrarient la stabilité des activités agricoles. A Kouamékro, la situation foncière des productrices-

commerçantes de vivriers du marché est la preuve de la contradiction entre leur rôle essentiel dans l'économie agricole locale et leur marginalisation foncière. En fait, près de 76,7% des productrices-commerçantes qui fréquentent le marché ne sont pas propriétaires des terres qu'elles exploitent. Elles ont accès à la terre via des procédés non stables. Cette réalité suscite les questions suivantes : comment les productrices-commerçantes de vivriers du marché accèdent-elles à la terre à Kouamékro et quels sont les facteurs sociodémographiques qui influencent leur statut de propriété ?

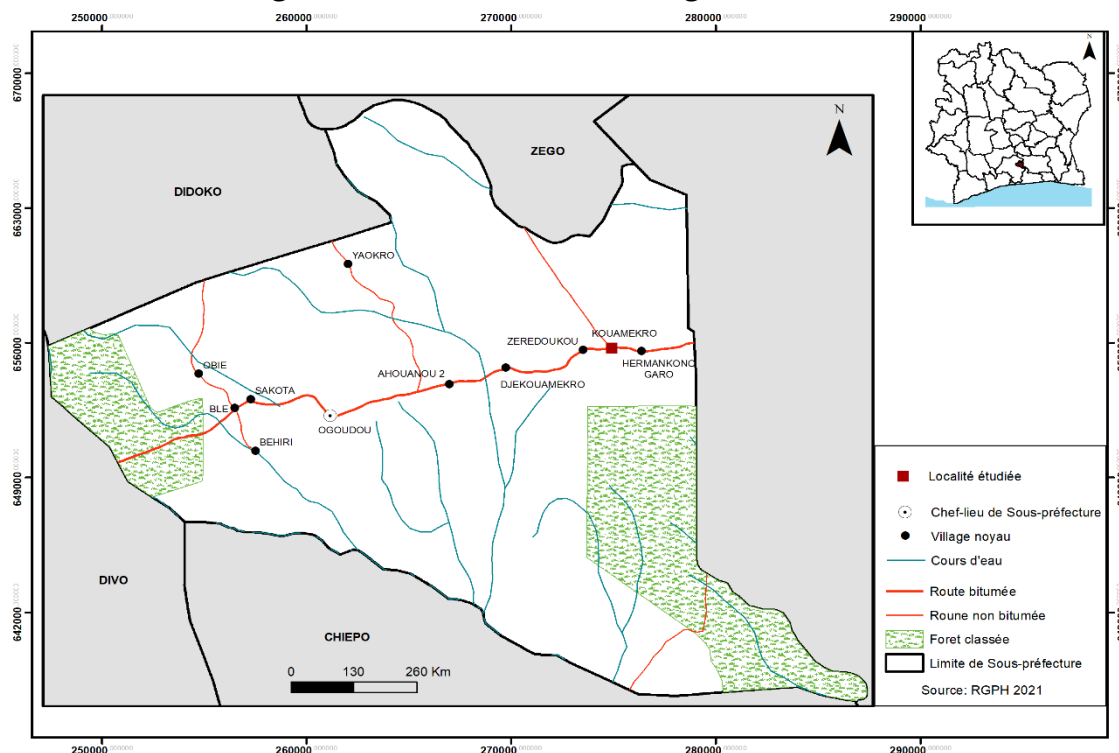
L'objectif de cette contribution est d'analyser la situation de propriété foncière des productrices-commerçantes de vivriers de Kouamékro et d'identifier les paramètres sociodémographiques qui influencent leur mode d'accès à la terre.

1. Méthode et outils

1.1 Présentation de la zone d'étude

Cette étude a été menée à Kouamékro, un village de la sous-préfecture d'Ogoudou dans le département de Divo ; le chef-lieu du district du Lôh-Djiboua, dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Cette localité rurale se distingue par sa vocation agricole liée à ses aptitudes naturelles favorables à la production vivrière et à la disponibilité des terres cultivables. Plusieurs facteurs justifient le choix de Kouamékro comme terrain de notre enquête. En effet, cette localité se caractérise par la présence significative des femmes dans l'activité vivrière. Ce qui fait de cet espace, le cadre d'une variété de situations foncières. Ce travail s'est intéressé aux productrices de vivriers qui viennent commercialiser elles-mêmes leurs produits au marché de Kouamékro. La figure 1 présente la zone d'étude.

Figure 1 : Localisation du village de Kouamékro



1.2 Collecte des données et leur traitement

Cette étude repose sur une approche mixte combinant une recherche documentaire et une enquête de terrain réalisée au cours du premier trimestre de 2024. La recherche documentaire a permis de faire un état des lieux des travaux relatifs aux inégalités en matière d'accès et de contrôle des ressources foncières dans les zones rurales des pays du sud. Une attention particulière a été portée sur la situation des femmes qui interviennent dans l'agriculture. La phase de terrain a reposé sur l'administration d'un questionnaire à des productrices-commerçantes qui fréquentent le marché de Kouamékro. La sélection des enquêtées a été faite de manière aléatoire selon un certain nombre de critères, à savoir : être une femme, être une productrice et commerçante de vivriers, exploiter une parcelle agricole au moment de l'enquête et être disponible pour répondre aux questions. C'est ainsi que l'on a pu obtenir un échantillon d'enquête composé de 60 productrices-commerçantes. Les informations recherchées portent sur les caractéristiques sociodémographiques et foncières de ces femmes, notamment leur âge, leur origine, leur situation conjugale, leur niveau scolaire, les superficies cultivées, les cultures pratiquées et leur statut de propriété foncière. Toutes les données collectées via les questionnaires ont été traitées à l'aide du logiciel Microsoft Excel. A la suite du dépouillement, des tableaux simples (pour l'analyse descriptive de la répartition des modes d'accès) et des tableaux croisés (pour faire le lien entre le statut de propriété et les paramètres sociodémographiques) ont été réalisés. En ce qui concerne les tableaux de mise en relation, le statut de propriété a été choisi comme la

variable dépendante. Le commentaire de ces tableaux a permis d'avoir les résultats ci-après.

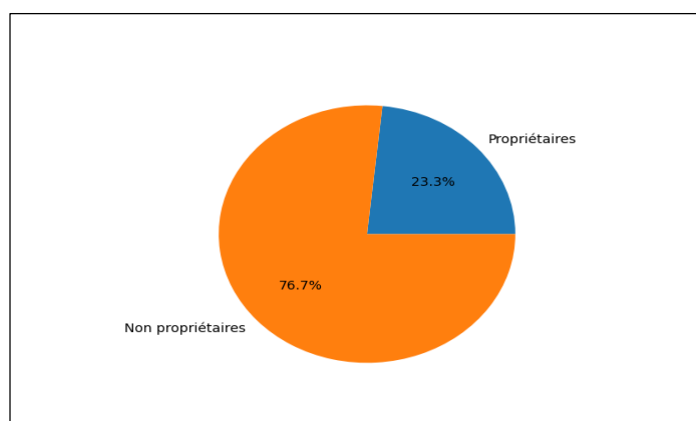
2. Résultats

2.1. Situation de la propriété foncière des productrices-commerçantes de vivriers de Kouamékro

2.1.1. Une faible proportion de productrices-commerçantes propriétaires de terre

L'analyse du statut de propriété révèle une inégalité importante en ce qui concerne l'accès des femmes à la terre. En fait, sur les 60 productrices questionnées au marché de Kouamékro, seulement 14 commerçantes ; soit 23,3% de l'échantillon disposent d'un statut de propriété sur les terres qu'elles exploitent ; contre 46 productrices, soit 76,7% qui ne sont pas propriétaires comme le montre graphique 1.

Graphique 1 : Répartition de statut de propriété foncière des productrices-commerçantes de Kouamékro



Source : notre enquête, 2024

Cette réalité est de nature à contrarier la préservation des moyens de production de ces femmes et partant de réduire leur capacité à s'engager de manière durable dans les activités agricoles.

2.1.2. Identification des différents modes d'accès à la terre

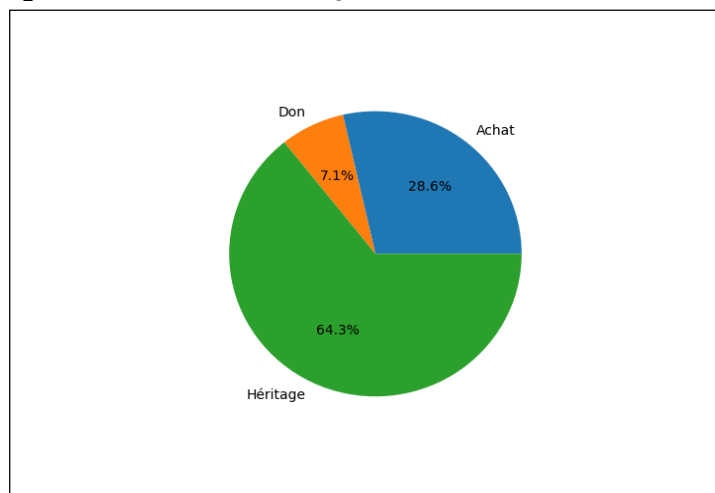
L'analyse de la répartition générale des modes d'accès à la propriété foncière des productrices-vendeuses de vivriers au marché de Kouamékro met en évidence les modes d'accès directs et indirects.

2.1.2.1. Un mode d'accès direct dominé par l'héritage

Dans l'ensemble, ce mode d'accès direct est minoritaire. Il concerne l'héritage, l'achat et le don. L'accès à la terre par héritage représente 15%, l'achat 6,7% et le don 1,7% de l'échantillon de l'enquête. Par ailleurs, l'analyse à l'intérieur de ce sous-groupe que l'on qualifie de mode d'accès « sécurisé » porte sur les 14 productrices-commerçantes propriétaires de terre. Ainsi, parmi ce mode direct, c'est l'accès à la propriété par

l'héritage qui domine largement avec une proportion de 64,3%, suivi de l'achat (28,6%) et du don (7,1%) comme présenté dans le graphique 2.

Graphique 2 : Répartition des modes d'accès directs à la propriété foncière des productrices-commerçantes de Kouamékro



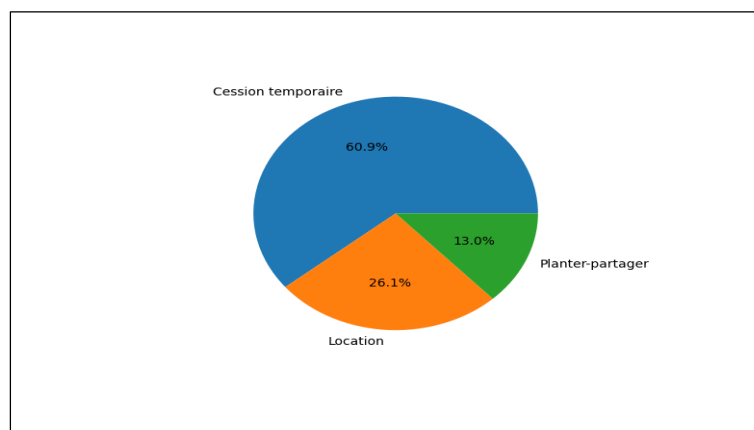
Source : notre enquête, 2024

Cette structure met en lumière le fait que le mode d'accès direct à la terre des femmes productrices-commerçantes de vivriers de Kouamékro repose principalement sur des dispositifs familiaux.

2.1.2.2. La prédominance des modes d'accès indirects

Dans l'ensemble, il ressort de nos investigations une domination des formes d'accès indirects avec 76,7% des productrices-commerçantes concernées. Ces modes portent sur la cession temporaire des terres, la location et le planter-partager. La répartition au sein du groupe des non propriétaires montre que la cession temporaire constitue le principal mode d'accès indirect à la propriété foncière avec une proportion de 60,9% des femmes. Cet usage est suivi par la location comptant pour 26,1% et du système du planter-partager (13%) comme l'illustre le graphique 3.

Graphique 3 : Répartition des modes d'accès directs à la propriété foncière des productrices-commerçantes de Kouamékro.



Source : notre enquête, 2024

Cette situation d'absence de droits permanents sur les terres cultivées constitue une limite à l'intensification de la production vivrière et la sécurisation des parcelles exploitées.

2.2. Structure par âge des productrices de vivriers selon leur statut de propriété

Les informations du tableau ci-dessous mettent en évidence la répartition des productrices-commerçantes de produits vivriers au marché de Kouamékro par âge selon le statut de propriété.

Tableau 1: Répartition de l'âge des productrices selon leur statut de propriété

Âge (ans)	Statut de propriété						
	propriétaire			non propriétaire			Total général
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
20 -30			1	14	1	3	19
30-40	1		2	6	2	1	12
40-50		1	2	5	7	2	17
50-60	2		3	2	2		9
60 et plus	1		1	1			3
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Ce sont cinq classes d'âge qui ont été retenues pour cette étude : 20-30 ans, 30-40 ans, 40-50 ans, 50-60 ans et 60 ans et plus. Il se trouve que les productrices de 20-50 ans sont les plus nombreuses avec une prédominance de celles qui ont entre 20-30 ans constituant une proportion de 31,6% des femmes enquêtées. Elles sont suivies des 40-50 ans (28,3%) et des productrices âgées de 30-40 ans. En ce qui concerne le statut de propriété de ces agricultrices, il ressort qu'à Kouamékro plus des trois quarts (76,7%) des femmes sur quatre ne sont pas propriétaires des terres qu'elles exploitent pour

produire le vivrier. L'analyse de l'âge selon le statut de propriété montre que 94,7% des femmes qui ont entre 20-30 ans ne disposent pas de droits fonciers sur les terres qu'elles cultivent. 77,7% cultivent des parcelles qui leur ont été cédées de façon temporaire, pendant que 16,6% pratiquent le planter-partager. Dans la tranche d'âge 30-40 ans, la cession temporaire est aussi le mode d'accès le plus répandu dans le groupe des femmes non propriétaires. La plupart (41,1%) des productrices âgées de 40-50 ans sont en location. Viennent ensuite les femmes auxquelles les terres ont été cédées temporairement. Par ailleurs, au niveau des femmes propriétaires de terre, on constate que dans la classe des 40-50 ans, 66,6% a acquis la terre par héritage et la proportion restante par don. Pour ce qui est des femmes de 50-60 ans, le mode d'acquisition à la terre est varié. Ici, les propriétaires de terres représentent 55,5% de l'ensemble des enquêtées. Parmi elles, la plupart (60%) a hérité de la terre, suivie de celles qui l'ont achetée (40%) pour faire le vivrier. Enfin, les productrices les plus âgées (60 ans et plus) et qui sont aussi les moins nombreuses de notre échantillon avec une proportion de 5% sont à 66,6% des propriétaires de terre. Parmi ces détentrices de droits fonciers, 50% le sont par héritage et 50% par achat acquises par héritage et par achat. Suivant le statut de propriété selon l'âge, l'héritage est le principal mode d'accès à la terre des productrices propriétaires de terre. Dans cette catégorie, toutes les tranches d'âges sont concernées ; singulièrement les 50-60 ans (33,3%). Quant aux femmes non propriétaires, c'est la cession temporaire des terres qui est le mode d'accès à la propriété foncière le plus courant ; particulièrement chez les productrices les plus jeunes (20-30 ans) représentant la moitié (50%) de ce sous-groupe. La location des terres concerne en grande partie (58,3%) les femmes qui ont entre 40-50 ans. Quant au planter-partager, ce système est pratiqué principalement par les 20-30 ans. On conclut que quel que soit l'âge, ce sont les productrices non propriétaires et qui occupent les terres de façon temporaire qui sont majoritaires, même si les femmes les plus âgées ont une tendance à être détentrices de droits fonciers sur les parcelles qu'elles exploitent.

2.3. Origine des productrices et statut de propriété des terres exploitées

Les données contenues dans le tableau suivant portent sur les origines des productrices-vendeuses de vivriers au marché de Kouamékro.

Tableau 2 : Répartition des productrices suivant la nationalité et le statut de propriété

Nationalités	Statut de propriété						
	propriétaire			non propriétaire			Total général
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
Burkinabé				5	1		6
Guinéenne					1		1
Ivoirienne	4	1	9	21	6	6	47
Maliennne				2	4		6
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Ce sont quatre nationalités qui ont été identifiées lors des enquêtes. On a les ivoiriennes (78,3%), les Burkinabé (10%), les Maliennes (10%) et les Guinéennes (1,7%). L'analyse croisée de la nationalité des productrices et du statut de propriété montre que seules les Ivoiriennes disposent de la propriété foncière. Parmi elles, la plupart (64,2%) l'a acquise par héritage, 28,5% par achat et 7,1% par don. Les productrices ivoiriennes non propriétaires bénéficient à 63,6% de la cession temporaire pour faire les vivriers, 18,2% louent les terres et 18,2% ont recours au planter-partager. A l'inverse, les agricultrices non ivoiriennes sont exclues de la propriété foncière. Leur mode d'accès sont : la cession temporaire, la location et le planter-partager. Presque toutes les paysannes burkinabé (83,3%) exploitent des terres qui leur ont été cédées temporairement. Les autres sont en location. La seule exploitante de nationalité Guinéenne est en location. Par ailleurs, la majorité (66,6%) des paysannes maliennes louent également les parcelles qu'elles cultivent ; tandis que les 33,3% restant les occupent de façon temporaire. L'analyse du statut de propriété suivant la nationalité révèle qu'en ce qui concerne les détentrices de droits fonciers sur les parcelles exploitées, les modes d'accès à la terre par achat, par don et par héritage ne concernent que les productrices ivoiriennes. Et c'est l'héritage qui est leur principal mode d'accès à la propriété. Ce mode est l'affaire de 64,2% de productrices ivoiriennes. Quant aux femmes non propriétaires de terre, ce sont toutes les nationalités qui sont concernées. Parmi celles à qui les terres ont été cédées temporairement, 75% sont des Ivoiriennes, 17,8% sont de nationalité burkinabé et 7,1% sont des Maliennes. La moitié des productrices qui ont accédé à la terre par location sont des Ivoiriennes. Elles sont suivies des Maliennes (33,3%). Ce mode d'accès concerne autant les femmes burkinabés que guinéenne. Le planter-partager intéresse uniquement les Ivoiriennes. En somme, quel que soit le statut de propriété, ce sont les productrices ivoiriennes qui sont les plus nombreuses.

2.4. Statut matrimonial des agricultrices selon leur statut de propriété

Les informations issues de nos investigations et consignées dans le tableau ci-dessous mettent en relation la situation matrimoniale des productrices et leur statut de propriété.

Tableau 3 : Répartition des productrices suivant leur situation matrimoniale et leur statut de propriété

Situation matrimoniale	Statut de propriété						
	propriétaire			non propriétaire			Total général
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
célibataire				9		2	11
concubinage	1		6	12	7	4	30
mariée	2		1	5	3		11
veuve	1	1	2	2	2		8
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Il ressort que la moitié (50%) des femmes interrogées vivent en concubinage, 18,3% sont respectivement mariées et célibataires. Il y a enfin 13,3% d'exploitantes qui sont veuves. Avec le croisement de la situation matrimoniale avec le statut de propriété, on remarque que ce sont les femmes en concubinage, mariées et veuves qui sont des propriétaires de terre qu'elles exploitent. Presque toutes les productrices qui vivent en concubinage ont acquis leur terre par héritage. Quant aux propriétaires terriens, deux femmes mariées sur trois ont acheté leurs terres. Les paysannes qui sont veuves ont accédé à leur terre par l'héritage. Dans la catégorie des non propriétaires, celles qui vivent en union libre sont aussi les plus nombreuses. Parmi elles, la cession temporaire est le mode d'accès le plus répandu (52,1%). Ensuite viennent la location des terres (30,4%) et le planter-partager (17,3%). Les paysannes mariées sont aussi nombreuses dans le statut « non propriétaire ». Elles représentent les trois-quarts de l'échantillon d'enquête. Ces dernières ont accédé à la terre cultivable par cession temporaire (62,5%) et par location (37,5%). Les célibataires ont principalement eu accès à la terre par cession temporaire (81,8%). Les veuves quant à elles, ont eu recours à la terre également par cession temporaire (50%) et par la location (50%). En tenant compte du statut de propriété selon la situation maritale, on constate que dans la catégorie des propriétaires de terres, la propriété foncière par héritage est le plus courant. Ce mode touche plus de la moitié (66,6%) de celles qui sont en concubinage, 22,2% des veuves et 11,1% des mariées. Les terres acquises par achat concernent en majorité les productrices mariées. Les femmes en concubinage et les veuves comptent chacune pour 25%. L'accès à la terre par cession temporaire est le mode le plus représenté au niveau des non propriétaires. Ce statut concerne en grande partie (42,8%) les agricultrices qui vivent en concubinage. Elles sont suivies par les célibataires (32,1%)

et les mariées (17,8%). Pour ce qui est des terres louées également, celles qui vivent en union libre sont les plus importantes en terme de proportion (58,3%). Le planter-partager est en majorité (66,6%) l'affaire des productrices qui vivent en concubinage. En définitive, on note que quel que soit le statut de propriété des terres exploitées, la plupart des productrices de vivriers de Kouamékro vivent en concubinage.

2.5. Situation scolaire des productrices et leur statut de propriété

Le tableau 4 met en évidence la répartition du niveau d'instruction des productrices selon leur statut de propriété.

Tableau 4: Répartition des productrices de vivriers suivant le niveau d'instruction et le statut de propriété

Niveau d’instruction	Statut de propriété						
	propriétaire			non propriétaire			Total général
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
aucun	3	1	4	14	6	5	33
coranique				1	2		3
primaire	1			9	2	1	13
secondaire			5	2	1		8
supérieur				2	1		3
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Il ressort de la lecture dudit tableau que la majorité des productrices de vivriers de Kouamékro ont un faible niveau d'instruction avec 55% de leur effectif qui n'a pas fréquenté d'écoles. 21,6% des femmes ont le niveau primaire, 13,3% ont atteint le niveau secondaire. Celles qui ont le niveau supérieur et celles ayant reçu une instruction coranique comptent respectivement pour 5%. Le rapport du niveau d'instruction et du statut de propriété montre que ce sont les productrices qui n'ont reçu aucune instruction scolaire qui disposent en grand nombre (57,1%) de droits fonciers sur les parcelles cultivées. De plus, la moitié (50%) de ces femmes ont acquis la terre par héritage, 37,5% par achat et 12,5% par don. La seule cultivatrice qui a le niveau primaire a acquis sa terre par achat. Toutes les femmes du niveau secondaire ont hérité des terres qu'elles exploitent. Par ailleurs, on constate qu'aucune du niveau supérieur, ni ayant fréquenté une école coranique ne sont propriétaires de terre. Dans la catégorie des non propriétaires également, les exploitantes sans parcours scolaire sont les plus nombreuses avec une proportion de 75,7%. En leur sein, 56% a eu accès à la terre par cession temporaire, 24% par location et 20% par le système du planter-partager. Chez les productrices du niveau primaire, le mode d'accès « cession temporaire » est aussi le plus utilisé par 75% d'entre elles. Les productrices des niveaux

secondaire et supérieur présentent les mêmes réalités. Elles exploitent à 66,6% des terres qui leur ont été cédées de façon temporaire. Également celles qui ont reçu une instruction coranique sont en location à 66,6%. En prenant en compte le statut de propriété et le niveau d'instruction, on observe que l'accès à la terre par achat concerne 75% des paysannes sans instruction qui sont propriétaires des parcelles qu'elles cultivent. La seule ayant acheté son lopin de terre pour faire son champ a le niveau primaire. Le seul cas de « don » comme mode d'accès à la terre n'a pas reçu d'instruction scolaire. Le mode d'acquisition à la terre par héritage concerne 55,5% des productrices du niveau secondaire et 44,4% de femmes sans instruction.

Pour ce qui est des non propriétaires, la moitié (50%) des femmes qui exploitent les terres de façon temporaire n'a jamais été à l'école et 32% a le niveau primaire. La location des terres concerne également 50% des paysannes sans instruction. 83,3% des femmes qui pratiquent le planter-partager sont aussi sans instruction scolaire.

En conclusion, on constate que quel que soit le statut de propriété, les productrices non instruites sont les plus nombreuses.

2.6. Superficies des exploitations cultivées suivant le statut de propriété foncière des agricultrices

La répartition des superficies cultivées par les productrices-commerçantes selon leur statut de propriété de la terre est matérialisée dans le tableau 5.

Tableau 5: Superficies cultivées par les productrices selon leur statut de propriété

Superficies cultivées	Statut de propriété						Total général
	propriétaire			non propriétaire			
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
0-5 ha	3	1	7	28	12	6	57
5-10 ha			2				2
10 ha et plus	1						1
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Ici, la quasi-totalité (95%) des superficies exploitées par les productrices de vivriers atteignent tout au plus 5 hectares. Les exploitations dont les superficies sont comprises entre 5-10 hectares sont occupées par 3,3% des femmes. Seulement une exploitation a une superficie de 10 hectares et plus. L'analyse des superficies cultivées selon le statut de propriété laisse entrevoir que chez les agricultrices propriétaires de terre, la plupart (78,5%) des superficies exploitées n'atteignent pas 5 hectares. Parmi ces dernières (les femmes), celles qui ont acquis leur terre par héritage sont les plus nombreuses avec une proportion de 63,6%. Les parcelles achetées représentent 27,2% des exploitations de petites tailles. Seulement une productrice qui possède un champ de taille réduite a obtenu sa terre par don. Toutes les exploitations de 5-10 hectares proviennent d'un

héritage. La plus grande parcelle cultivée résulte d'un achat. La plus grande part (60%) des productrices non propriétaires exploitent les terres de petites tailles de façon temporaire. Les terres louées représentent 26% et celles qui fonctionnent sur le principe du planter-partager, 13%. On remarque particulièrement à ce niveau que toutes les productrices de vivriers non propriétaires n'exploitent que des terres de petites superficies. En prenant en compte le statut de propriété selon la superficie cultivée, on note que chez les femmes qui disposent de droits fonciers, 75% des paysannes qui ont acheté leur terre exploitent les plus petites parcelles. Seulement, une femme qui a recours à l'achat cultive une exploitation de 10 hectares et plus. La femme qui a bénéficié d'un don exploite un champ qui a une superficie de 0-5 hectares. Plus des trois-quarts (77,7%) des paysannes qui ont acquis leur terre par héritage cultivent aussi sur des parcelles de petites tailles contre 22,2% qui des plantations qui mesurent 5-10 hectares. Toutes les productrices de vivriers de Kouamékro non propriétaires qui exploitent les terres de manière temporaire travaillent toutes sur des parcelles de 0-5hectares. La totalité des femmes qui louent les terres cultivables et qui pratiquent le planter-partager exploitent les plus petites parcelles. Au total, quel que soit le statut de propriété, ce sont les exploitations vivrières de petites tailles qui dominent.

2.7. Types de vivriers cultivés par les femmes selon leur statut de propriété

Le tableau 6 met en évidence une diversité des produits vivriers cultivés par les paysannes-commerçantes de produits vivriers au marché de Kouamékro selon leur statut de propriété.

Tableau 6: Répartition des cultures pratiquées par productrices suivant le statut de propriété

Cultures pratiquées	Statut de propriété						
	propriétaire			non propriétaire			Total général
	achat	don	héritage	cession temporaire	location	planter partager	
Céréales	2		2	6			10
Légumes	1		1	14	2	3	21
Légumes-céréales-tubercules	1	1	5	1	7	1	16
Légumes-tubercules			1	1		1	3
Tubercules				6	3	1	10
Total général	4	1	9	28	12	6	60

Source : notre enquête, 2024

Les vivriers les plus exploités sont les légumes (35%), l'association des légumes-céréales-tubercules (26,6%), les céréales (16,6%) et les tubercules (16,6%). L'analyse des

cultures pratiquées suivant le statut de propriété montre que celles qui cultivent en même temps les légumes-céréales-tubercules représentent la moitié (50%) des productrices propriétaires de terre. Parmi elles, près de 71% a eu accès à la terre par héritage. 14,2% ont respectivement acheté leur terre, et bénéficié d'un don pour faire leur champ. Ce sont 28,5% qui produisent uniquement les céréales. En leur sein, la moitié (50%) a hérité de sa terre et l'autre moitié (50%) a acquis leur terre par achat. Pareil pour les femmes qui cultivent seulement les légumes. La seule productrice qui associe la culture des légumes et des tubercules a hérité de sa parcelle. Chez les femmes non propriétaires, ce sont les légumes qui sont les plus produits par les paysannes. Et plus de la moitié (73,6%) des femmes qui les cultivent ont eu accès à la terre par cession temporaire, 15,7% par le système du planter-partager et 10,5% par la location. Toutes celles qui pratiquent les céréales ont également eu recours à la cession temporaire des terres. La plus grande partie (60%) de celles qui produisent uniquement les tubercules exploitent des parcelles qui leur ont été temporairement cédées. 77,7% des agricultrices qui associent légumes-céréales-tubercules louent les terres qu'elles occupent. L'analyse croisée du statut de propriété selon les produits cultivés révèle que chez les propriétaires de terre, les paysannes qui ont acquis leur terre par achat cultivent généralement des céréales. Celles qui produisent des légumes et celles associant légumes-céréales-tubercules dans leurs exploitations ont la même proportion (25%). La seule propriétaire de terre qui a reçu sa terre cultive en même temps les légumes, les céréales et les tubercules. 55,5% des productrices de vivriers de Kouamékro qui ont eu accès à la propriété foncière par héritage combinent aussi légumes-céréales-tubercules dans leurs exploitations et 22,2% cultivent les céréales. Chez les non propriétaires, la moitié (50%) des femmes qui occupent temporairement les parcelles cultivent des légumes. Elles sont suivies respectivement de celles qui font les céréales et les tubercules dans les mêmes proportions (21,4%). La location des terres concerne généralement (58,3%) les paysannes qui pratiquent l'association légumes-céréales-tubercules. Celles qui cultivent uniquement les tubercules représentent 25% d'entre elles et celles qui plantent les légumes, 16,6%. La moitié (50%) des femmes qui pratiquent le planter-partager produisent des légumes et 16,6% cultivent respectivement des tubercules uniquement, des légumes-tubercules et des légumes-céréales-tubercules. En fin de compte, quel que soit le statut de propriété, les cultures vivrières les plus pratiquées par les productrices de Kouamékro sont les légumes et l'association légumes-céréales-tubercules.

3. Discussion

La contribution des femmes est déterminante dans les systèmes de production des zones rurales ouest africaines. Ces femmes sont en première ligne de la production et de la commercialisation des produits alimentaires. Accomplir une telle tâche suppose que ces femmes rurales aient accès aux ressources productives, notamment les terres

cultivables. Notre étude met en lumière les statuts de propriété des productrices de vivriers de Kouamékro en relation avec leurs paramètres sociodémographiques. Les résultats de nos investigations ont révélé que le statut dominant est la non-propriété des terres exploitées. Déjà selon la FAO (2023, p. 21), le fait que des femmes qui sont incontournables pour la sécurité alimentaire aient un accès très limité à la propriété foncière est une inégalité de genre qu'elles subissent. Cette réalité paradoxale et discriminatoire a été documentée par des auteurs comme B. NJOBE et S. KAARIA (2015, p. 5), M. FALL et P. JACQUEMOT (2023, p. 18) et S. YE (2024, p. 154) qui ont montré dans leurs travaux que les femmes représentent 60 à 80% de la main-d'œuvre agricole dans les pays de sud. Pour assurer leur mission (nourrir les populations rurales et urbaines), ces femmes ont recours à des modes d'accès indirects. Dans le cadre de notre étude, il s'agit de la cession temporaire de la terre (60,9%), la location (26,1%) et le planter-partager (13%). Nos résultats rejoignent ceux de V. ZOMA et *al.*, (2024, p. 11) selon lesquels les femmes des milieux ruraux burkinabé pénalisées dans l'accès aux ressources foncières n'ont pas d'autres choix que de passer par ces voies d'accès si elles veulent garantir leur autonomisation économique et améliorer la sécurité alimentaire. Ces auteurs utilisent le terme « prêt de terre » pour désigner l'ensemble de ces modalités d'accès des femmes non propriétaires de terre. Cet état de fait a amené plusieurs auteurs à écrire sur l'agriculture africaine (O. WAGUE, 2019, p. 6), de (A. S. AFFESSI et *al.*, 2022, p. 56) de (D. DIARRASSOUBA et *al.*, 2024, p. 364). Ils traitent de « *paysannes sans terre* », les femmes qui utilisent des terres de façon temporaire. Notre enquête a également mis en évidence le fait que la cession temporaire des terres est le mode d'accès le plus répandu (60,8%) parmi les productrices qui sont exclues de la propriété foncière. Les femmes qui sont propriétaires le sont en grande partie par le biais d'un héritage foncier. Abondant dans le même sens, A. R. A. Y. MAMA et A. R. ABDOULAYE (2020, p. 264) soulignent que l'accès à la terre par héritage est un des principaux moyen qui permet à la femme rurale béninoise d'acquérir le foncier. Cependant, même si elles y ont accès, elles ne sont pas toujours propriétaires du capital terre. En cause, les pratiques discriminatoires héritées du patriarcat. Ce système de pensée qui consacre la parenté par les mâles présente la femme comme une personne étrangère à la famille. Une union contractée par elle reviendrait à mettre en péril le patrimoine foncier familial au profit d'une tierce parenté. Toutes ces normes coutumières patrilineaires sont le signe que les femmes ayant hérité ne sont pas vraiment des propriétaires de terre. Leurs droits sont plutôt dépendants des structures familiales (A. S. AFFESSI et *al.*, 2022, pp. 56-57) ; renforçant ainsi leur vulnérabilité économique (K. J. KOUAKOU et *al.*, 2019, p. 5). Tous ces constats s'apparentent à la réalité des agricultrices de Kouamékro. En effet, les résultats de l'analyse croisée de leur situation conjugale selon leur statut de propriété montre que trois-quarts des femmes qui sont en couple ne sont pas propriétaires des terres qu'elles exploitent. De plus, aucune femme célibataire ne dispose non plus d'un

droit de propriété. S'il est déjà difficile pour une femme d'hériter ou d'être propriétaire dans sa parenté, à bien plus forte raison une femme étrangère. Il ressort de notre analyse que toutes les femmes non ivoiriennes sont exclues de la propriété foncière. A ce sujet, M. KONE et I. J. GUEI (2009, p. 15) soulignent que la loi sur le foncier rural ne réserve la propriété foncière qu'aux seuls citoyens ivoiriens ; les étrangers ne disposent que du droit d'usage. Ces dispositions s'appliquent effectivement à Kouamékro où les productrices étrangères n'ont recours qu'à la cession temporaire et à la location des terres pour produire le vivrier. Aborder la question de la propriété foncière (ce soit par achat, don ou héritage) suppose l'existence de documents attestant la propriété. Les travaux de C. GOISLARD (2007, p. 6), E. L. F. RAFENOMANANA (2015, p. 40) et de S. BARUMWETE et F. A. NDORUKWIGIRA (2024, p. 6) ont conclu que l'un des principaux obstacles à la sécurisation et à la propriété foncière, c'est la méconnaissance des procédures foncières dans le milieu rural. Cette situation s'explique selon ces auteurs par l'attachement aux normes coutumières mais surtout au faible niveau d'instruction des populations rurales ; notamment les femmes. L'aspect de ces résultats relatif à la situation scolaire des femmes est similaire au nôtre qui met aussi en lumière la faible scolarisation des agricultrices de Kouamékro. En effet, la majorité (55%) d'entre elles n'ont pas reçu d'instruction scolaire. Et comme le note le rapport du séminaire de la Banque mondiale (2024, p. 8) sur le genre dans la formation agricole et rurale, l'insuffisance de formation scolaire des exploitantes agricoles pourrait expliciter pourquoi ces dernières s'accommodent de ces arrangements fonciers informels. Même si beaucoup reste encore à faire pour que les femmes dans la production agricole accèdent à la propriété foncière, l'OXFAM (2023, p. 8) relève les initiatives des politiques publiques nationales pour intégrer l'égalité de genre en matière de gestion des patrimoines fonciers.

Conclusion

Au terme de cette analyse, l'on retient que la majorité des productrices de vivriers de Kouamékro ne disposent pas de droits fonciers sur les parcelles qu'elles cultivent. Elles ont plutôt recours à des modes d'accès indirects ; notamment la cession temporaire des terres. A l'inverse, les agricultrices qui sont propriétaires le doivent à un héritage. Par ailleurs, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques révèle que le statut de propriété varie principalement selon la nationalité et le niveau scolaire. En fait, les productrices étrangères sont exclues de la propriété foncière ; alors que le faible niveau d'éducation des femmes accentue leur précarité foncière. En fin de compte, l'amélioration des conditions d'accès des femmes à la propriété foncière constitue un enjeu majeur si l'on veut renforcer la sécurité alimentaire des populations ivoiriennes dans un contexte de croissance démographique soutenue.

Références bibliographiques

AFFESSI Adon Simon, YAPO Anthelme Kabié et BROU Gnangon Georgette, 2022, « Genre et Accès au Foncier : Etude Comparative des Modes d'Acquisition de la Terre chez les Femmes du Sud et du Nord de la Côte d'Ivoire : Cas d'Akoupé et Becouéfin ; Nahoualakaha et Torgokaha » in *European Scientific Journal*, ESJ, 18 (2), pp.52-66. <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n2p52>

BANQUE MONDIALE, *Comment mieux prendre en compte le genre dans la formation agricole et rurale*. Réseau FAR. Sirvente A., 2024.

BARUMWETE Siméon et NDORUKWIGIRA Franck Arnaud, 2024, *Sécurisation des droits de propriété foncière des femmes au Burundi : Le rôle du certificat foncier dans l'équité et l'accès à la terre*, Un Think Tank (groupe de réflexion) au service de la liberté économique, Centre For Development and Enterprises Great Lakes, 22p. DIARRASSOUBA Drissa, ADOMBI Elodie Michelle Claudia, ADON Kouadio Patrick, 2024, « Le genre dans les arrangements agro-fonciers chez les malinkés de Diandeguela (Côte D'ivoire) » in *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations Université Peleforo Gon Coulibaly – Korhogo*. RA2LC n°011 Volume 4, Septembre 2024, pp.363-376.

FALL Marie et JACQUEMOT Pierre, 2023, *L'autonomisation des femmes, une réponse à l'insécurité alimentaire en Afrique ?* Afrique contemporaine, 275(1), pp.9-38. <https://doi.org/10.3917/afco1.275.0009>.

FALL Marie, OUATTARA Hien Victorine et DALI Chantale, 2023, « Femmes et agriculture durable en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives ». *Revue Territoires Sud* n° 6, juin 2023. *Revue pluridisciplinaire du Département de Géographie - Aménagement-Environnement*. Université de Dschang. 2023 ISSN : 2709-4359 (Online) ISSN : 2709-4340 (Print) pp.66-75.

FAO, 2023, *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc5343fr>.

FAO, 2023, *Légiférer pour garantir les droits des femmes rurales en Afrique*. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique n° 8. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc7689fr>

GOISLARD Catherine, 2007, *Accès à l'information juridique, aux institutions et procédures légales : Quelle sécurisation foncière pour les ruraux pauvres au Mali ? Etude de cas dans le sud malien*. 89p.

KONE Mariétou et IBO GUEI Jonas, 2009, *Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : Cas d'Affalikro et Djangobo (est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (nord) dans la région de Ferkessédougou*, Rapport d'étude., 61p.

KOUAKOU Konan Jérôme, SOUMAHORO Manlé et OURA Kouadio Raphaël, 2019, « Mode coutumier d'accès à la terre et situation socioéconomique des femmes rurales de Languibonou (Côte d'Ivoire) » in *Alternatives Rurales*(7) [www.alternatives-rurales.org- https://doi.org/10.60569/7-a9](http://www.alternatives-rurales.org-https://doi.org/10.60569/7-a9)

MAMA Aboudou Ramanou Aboudou Yacoubou et ABDOULAYE Abdoul Ramane, 2020, « Femmes et foncier rural dans les périphéries urbaines de Parakou au centre du Bénin » in *La ruralité en contexte africain des années 1960 à aujourd'hui*. Editions L'harmattan, pp.261-285.

NJOBE Bongiwe et KAARIA Susan, 2015, *Les femmes et l'agriculture : Le potentiel inexploité dans la vague de transformation*. Document de référence de la Banque africaine de développement, 28p.

OXFAM, 2023, *Ancrer les droits fonciers des femmes : Vers l'équité et la justice climatique*. DOI : 10.21201/2023.621543

PETE Éric, 2024, « La loi foncière de 1998 : une aubaine pour les femmes rurales ivoiriennes ? » in *La Revue Africaine des Sciences Sociales « Pensées genre. Penser autrement »* Vol. IV, N° 1 RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 4, No1 (Juin 2024), pp.95-112.

RAFENOMANANA Elisoa Linda Francia, 2015, *Analyse des impacts de la sécurisation foncière sur le développement rural : cas de la commune rurale de Mahitsy-district d'Ambohidratrimo région Analamanga*, mémoire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS), Université d'Antananarivo Ecole Supérieure Polytechnique, 95p.

WAGUE Ousmane, 2019, *Foncier et genre: Difficile accès des femmes à la terre dans le milieu rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (sud de la Mauritanie)*. Conference on Land Policy in Africa #CLPA2019, 20p.

YE Sata, 2024, « Les femmes : quelle place dans la chaîne de valeur de l'agriculture en Côte d'Ivoire ? » in *La Revue Africaine des Sciences Sociales « Pensées genre. Penser autrement »* Vol. IV, N° 5, pp.153-166.

ZOMA Vincent, NABALOU Tenée Angèle, SANGLI Gabriel, 2024, *Femme et foncier en milieu rural en Afrique subsaharienne*. Observatoire régional du foncier en Afrique de l'Ouest.

<https://orfao.uemoa.int/sites/default/files/202406/Femme%20et%20foncier%20en%20milieu%20rural%20en%20Afrique%20Subsaharien.pdf>